

# Si tu veux travailler en paix, prépare la grève ?

Vous avez reçu début décembre un appel à se préparer à faire la grève si le nouveau tarif est mortifère.

Le constat est commun au Syndicat national des notaires, à toute la profession et au ministère de la Justice : la concertation promise par Monsieur Macron n'a pas encore eu lieu (promise sous deux semaines lors de sa visite au conseil supérieur du notariat le 28 octobre 2015) ; Ma-



**M<sup>e</sup> Régis HUBER,**  
président de Notaires de France  
Syndicat national des notaires

dame Untermaier, présidente de la commission parlementaire chargée du suivi de la loi, n'avait rien elle non plus le 18 novembre et la Chancellerie rien le 1<sup>er</sup> décembre.

Nos sociétés informatiques n'auront pas le temps de programmer correctement le nouveau décret sur le tarif d'ici le 29 février (dépassera-t-il les 100 pages ? Je prends les paris) et, soit l'entrée en vigueur sera encore reportée, soit les notaires seront mis en difficulté par les pouvoirs publics en étant tenu d'exécuter l'impossible.

Alors ?

Alors, on peut s'arrêter là, attendre et espérer que la concertation finira par tomber du ciel.

Ce n'est pas la voie choisie par votre syndicat ; mais notre structure – volontaire et représentative – est aussi démocratique.

C'est pourquoi je vous interroge, mes chers confrères :

- comment voyez-vous cette action ?
- avez-vous une meilleure idée ?

Écrivez, e-maillez, réagissez ; le Syndicat accepte toutes les idées et – mieux – les critiques et nouvelles propositions l'enrichissent.

A vos plumes !